



CLUB DE PLONGEE SPORTIVE

Jeunesse et sport N°33/84/68/S du 21.12.84
Site Internet <https://cpsrixheim.fr>

FFESSM Club N° 06680093
Email : cps.rixheim@gmail.com

Siège social
École du Centre
7A, rue de l'école
68170 RIXHEIM
Tél : 07 44 85 90 59

Secrétaire
Antoine FABREG
Tel : 06 13 03 64 89
secretaire.cpsrixheim@gmail.com
34 rue Paul Cézanne 68260 Kingersheim



Les correspondances sont à adresser au secrétaire

BULLETIN D'ADHESION 2025 / 2026

☐ Ancien membre

☐ Nouveau membre

☐ Mme ☐ M Nom sur la licence et les diplômes : Nom de naissance (si différent du nom sur la licence) :		Prénom
Si le membre est un mineur : Nom des parents ou tuteur / parrain		Parrainage : membre ayant recommandé le Club
Né(e) le	Lieu de naissance	N° de département ou pays
Email		Profession
N°	Rue	📞 Mobile
Code Postal	Ville	📞 Privé (précédé de LR si Liste Rouge)
		📞 Prof.
Nom, et prénom de la personne à prévenir en cas d'accident		Lien avec le membre
		📞 Mobile personne à prévenir

Niveau de plongeur

☐ Débutant ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3 ☐ Niveau 4 ☐ Niveau 5
☐ Initiateur ☐ E3 ☐ E4 ☐ Autres :

Autres qualifications

☐ Nitrox simple ☐ Nitrox confirmé ☐ Trimix ☐ Rifap ☐ Autres

Formation à un diplôme (Pour tout autre formation que le niveau 1 ou le plongeur enfant merci de voir avec le directeur technique ou son adjoint avant l'inscription).

☐ Plongeur enfant (60€) ☐ Niveau 1 (60€) ☐ Niveau 2 (90€)
☐ Niveau 3 (90€) ☐ Nitrox simple (30€) ☐ Nitrox confirmé (60€) ☐ Rifap (30€)
☐ Carte supplémentaire (20€)

PIECES A JOINDRE POUR VOTRE ADHÉSION :

- ☐ Bulletin d'adhésion signé.
- ☐ Pour les nouveaux membres uniquement : 1 photo d'identité (support papier ou électronique).
- ☐ Le règlement par chèque ou par virement de préférence.
- ☐ 1 copie d'un « Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques » récent (< 1 an).

Le cas échéant : ☐ Attestation des parents ou tuteurs pour membre mineur (- de 18 ans),
☐ Dérogation pour passer le PE40 entre 14 et 16 ans.
☐ Attestation de non-souscription d'assurance complémentaire AXA pour ceux qui n'en souscrivent pas.

ENGAGEMENT DU MEMBRE OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance que l'adhésion ne devient effective qu'après production de toutes les pièces indiquées ci-avant et paiement intégral de la cotisation.

Je certifie avoir pris connaissance des informations concernant les assurances, du règlement intérieur du Club **et en particulier des règles concernant l'organisation des transports de matériel pour la piscine** ⁽¹⁾. Je m'engage à les respecter ainsi que les règlements en vigueur en matière de plongée et de pêche sous-marine.

☐ Je n'autorise pas le Club à diffuser des photographies sur lesquelles je figure (ou figure le membre mineur) en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui se connectera sur les supports gérés par le CPS (site internet, Facebook, Instagram, Tweeter, YouTube, Presse...).

Date :	Signature :
---------------	--------------------

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer le fichier des membres du CPS et à saisir les licences FFESSM.
Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez demander ces informations par mail à cps.rixheim@free.fr

⁽¹⁾ Le Comité directeur peut interdire l'accès aux activités club en cas de manquements répétés.

NOM PRÉNOM

INFORMATIONS CONCERNANT LES ASSURANCES

Licence FFESSM

La licence FFESSM est obligatoire pour participer aux activités sportives du Club et inclut une assurance Responsabilité civile.

Assurance individuelle en cas de dommages corporels et garanties d'assistance (assurance complémentaire)

L'article L321-4 du Code du Sport stipule : «Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.» **Nous vous recommandons vivement la souscription d'une assurance complémentaire.**

Pour ceux qui ne souscrivent pas d'assurance complémentaire FFESSM : remplir l'Attestation de non-souscription d'assurance.

Étudiez bien les garanties et prestations proposées et consultez éventuellement votre assureur pour une couverture plus complète.

Le résumé des garanties du contrat d'assurance Responsabilité civile et Assurances complémentaires Axa est consultable sur le site de notre assureur fédéral de la FFESSM (<https://www.assurdiving.com/espace-client/documentation>) et sur notre site internet.

Tableau des différences principales entre les assurances complémentaires proposées par la FFESSM (AXA)

NATURE DES GARANTIES (2025 / 2026)	MONTANT DES GARANTIES en Euros		
	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	15 000 €	25 000 €	45 000 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	11 500 €	40 000 €	90 000 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €	15 000 €	25 000 €
Pays de domiciliation : frais médicaux	15 000 €	30 000 €	31 500 €
Reste du monde : frais de caisson hyperbare et frais médicaux	50 000 €	50 000 €	300 000 €
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle du matériel (Maxi par an) (chute, choc, contact avec des fumées, incendie, explosion)	0 €	300 €	500 €

ASSURANCE TOP (supplément aux 3 catégories)	Annulation et interruption de voyages plongée + interruption des activités de plongée Assurance bagages papiers, moyens de paiement voyages plongée, assistance accompagnant... Voir détails fiche Assurances Cabinet Lafont.
---	---

INSCRIPTION MEMBRE

Tarifs 2025/2026 valables à partir du 01/09/2025		SENIOR 16 ans et plus			CADET(TE) 12 à 15 ans		ENFANT 8 à 11 ans	
		Membre actif	Étudiant ou Piscine	Conjoint ou Famille	Cadet(te)	Enfant de membre	Enfant	Enfant de membre
Cotisation Club (obligatoire)		120,30 €	83,30 €	83,30 €	83,30 €	63,30 €	87,80 €	67,80 €
Droit d'entrée (nouveaux membres)		30,00 €	30,00 €		15,00 €		15,00 €	
Licence FFESSM (obligatoire)		48,50 €	48,50 €	48,50 €	30,50 €	30,50 €	14,00 €	14,00 €
Assurance FFESSM (AXA)	Loisir 1 (minimum)	24,20 €	24,20 €	24,20 €	24,20 €	24,20 €	24,20 €	24,20 €
	Loisir 2	28,85 €	28,85 €	28,85 €	28,85 €	28,85 €	28,85 €	28,85 €
	Loisir 3	49,45 €	49,45 €	49,45 €	49,45 €	49,45 €	49,45 €	49,45 €
	Loisir 1 Top	46,35 €	46,35 €	46,35 €	46,35 €	46,35 €	46,35 €	46,35 €
	Loisir 2 Top	57,90 €	57,90 €	57,90 €	57,90 €	57,90 €	57,90 €	57,90 €
	Loisir 3 Top	95,80 €	95,80 €	95,80 €	95,80 €	95,80 €	95,80 €	95,80 €
Formation	☐ Plongée enfant ☐ Niveau 1 ☐ PE40 (Niveau 2 partiel) ☐ PA20 (Niveau 2 partiel) ☐ Nitrox confirmé	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
	☐ Niveau 2 complet ☐ Niveau 3 complet	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €		
	☐ Rifap ☐ Nitrox simple	30 €	30 €	30 €				
	☐ Carte supplémentaire	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €		
TOTAL À PAYER								

INSCRIPTION PASSAGER

Licence Passager FFESSM : licence seule sans adhésion au club		52 €
Assurance complémentaire (facultative) voir tarifs ci-dessus	Assurance Loisir	
TOTAL À PAYER		